



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13/02/2023

N°590

Grande Exposition du Fabriqué en France à l'Elysée : ouverture de l'appel à candidatures 2023

Pour la 3^e édition, le Palais de l'Elysée accueillera les entreprises sélectionnées début juillet 2023

La Grande Exposition du Fabriqué en France fait son retour en 2023, forte du succès de ses deux précédentes éditions. Initiée par le Président de la République, ce rendez-vous annuel met à l'honneur les entreprises, les artisans, les producteurs et les industriels qui s'engagent pleinement dans la fabrication française. Plus de 8000 visiteurs avaient ainsi pu découvrir plus de 100 produits français, issus de tous les départements, sélectionnés parmi 2 325 entreprises candidates en 2021. Pour cette nouvelle édition, qui se tiendra début juillet 2023, les entreprises ont jusqu'au 13 mars pour candidater. Un comité de sélection réuni par Bruno Le Maire, Olivia Grégoire et Roland Lescure aura pour mission d'établir la liste des produits qui seront présentés aux Français lors de cette exposition.

L'excellence des savoir-faire français

Ce rendez-vous estival mettra à l'honneur l'excellence des savoir-faire français qui font la richesse et la diversité de notre paysage économique : entreprises, artisans, producteurs et industriels qui s'engagent pleinement dans la fabrication française sont invités à soumettre leur candidature. Quelle que soit leur taille (start-up, TPE, PME, ETI, grands groupes) et leur secteur d'activité économique, de l'artisanat à l'innovation industrielle de pointe, toute entreprise dont le produit répond aux critères du « Fabriqué en France » est éligible. Le Président de la République souhaite que les produits présentés lors de la Grande Exposition du Fabriqué en France 2023 s'inscrivent dans une démarche de production respectueuse de l'environnement, socialement innovante et utile au maintien d'un des savoir-faire régionaux et au développement économique local.

L'origine française est plus que jamais un atout concurrentiel à valoriser.

Depuis 2017, le Gouvernement a mis en place des actions en faveur d'une production française solide, compétitive et décarbonée. Ces initiatives ont connu une accélération dès 2020 avec le plan France Relance dont un tiers du budget a été alloué à la (re)localisation. Cette dynamique initiée par la crise s'inscrit désormais sur la durée avec France 2030 (54 milliards d'euros via des dispositifs nationaux et des dispositifs locaux) dont le volet territorialisé est doté de 500 millions d'euros. Ce volet a pour objectif d'accompagner l'innovation des start-ups, PME, ETI ou organismes locaux notamment, sur tout le territoire national.

Comment soumettre un produit à la sélection ?

Valoriser le Fabriqué en France, c'est avant tout faire rayonner un territoire et ses habitants. Les spécialités régionales, les entreprises créatrices d'emplois locaux, la redynamisation d'un tissu économique sont vecteurs de fierté. Cette journée appartient aux Français et leur permettra de représenter leur territoire. C'est pour cette raison que les pré-sélections se feront au niveau régional par

les Préfets de région (France métropolitaine et Outre-mer), qui s'appuieront sur l'avis des Conseils régionaux et départementaux, des réseaux consulaires et des relais économiques locaux.

La qualité des dossiers de candidature sera appréciée au regard des critères suivants :

- La part de la valeur ajoutée du produit réalisée en France (%)
- Les labels détenus : labels d'entreprise, qualité, savoir-faire (Entreprises du Patrimoine Vivant par exemple), origine (Origine France Garantie par exemple), etc. afin d'appréhender le caractère emblématique de l'objet proposé en matière de savoir-faire français ;
- L'engagement de l'entreprise dans une démarche sociale et environnementale ;
- L'engagement de l'entreprise dans une démarche sociale (promotion d'un savoir-faire local, recours à un établissement ou service d'aide par le travail, etc.) ;
- La participation à un dispositif de France Relance et/ou France 2030 ;
- L'engagement dans une démarche de relocalisation de l'activité en France ;
- Les liens avec les établissements scolaires et d'enseignement supérieur pour favoriser l'emploi des jeunes ;
- La démarche d'exportation du produit fabriqué en France.

Après la phase de pré-sélection, le comité national, réuni par les ministres et rassemblant des personnalités reconnues pour leur engagement en faveur du Fabriqué en France, sélectionnera un produit par département, qui sera exposé à l'Élysée au début du mois de juillet 2023.

Les entreprises peuvent soumettre leur candidature du 13 février au 13 mars 2023 via ce lien : <http://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fabrique-en-france-2023>

Contacts presse :

Elysée : Victor DUCHEMIN / victor.duchemin@elysee.fr / +33 6 33 91 34 83

Cabinet de Bruno Le Maire : 01 53 18 41 13 presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet d'Olivia Grégoire : 01 53 18 46 23 – presse.mpme@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Roland Lescure : 01 53 18 46 19 - presse@industrie.gouv.fr

Direction générale des Entreprises : presse.dge@finances.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement : presse.sgpi@pm.gouv.fr